

Communiqué de presse

Caroline Semaille nommée Directrice Générale déléguée du Pôle Produits Réglementés

Caroline Semaille a été nommée Directrice Générale déléguée du Pôle Produits Réglementés de l'Anses, le 29 avril 2019. Elle succède ainsi à Françoise Weber qui a fait valoir ses droits à la retraite. Médecin praticien hospitalier en santé publique, Caroline Semaille coordonne désormais l'ensemble des directions de l'Agence en charge de l'évaluation et des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture, adjuvants, substances actives et produits biocides, ainsi que les médicaments vétérinaires.

Médecin praticien hospitalier en santé publique et en maladies infectieuses, Caroline Semaille est titulaire d'une habilitation à diriger des recherches en science de la vie et de la santé, et auteure de nombreuses publications.

Tout au long de son parcours professionnel, elle s'est consacrée aux questions des maladies infectieuses et en particulier, à la lutte contre le VIH/SIDA à travers des projets en prévention, recherche, surveillance et clinique auprès de divers organismes publics et privés ou encore dans le cadre de missions humanitaires, notamment en Asie du Sud-Est avec Médecins du Monde.

Parallèlement à son activité clinique pratiquée durant plus de quinze ans, Caroline Semaille pilote le premier programme européen de surveillance des maladies infectieuses EuroVIH en tant que médecin épidémiologiste au sein de l'Institut de Veille Sanitaire (aujourd'hui Santé Publique France). Puis elle prend la tête de l'unité de surveillance du VIH/SIDA, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles jusqu'en 2013. A ce titre, elle coordonne la mise en place d'outils de surveillance innovants et d'études auprès de populations vulnérables.

En 2013, elle devient Directrice Produits au sein de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Elle pilote l'évaluation, l'autorisation et la pharmacovigilance de médicaments, notamment des vaccins, des médicaments anti-infectieux ainsi que les produits utilisés dans les maladies métaboliques rares ou la thérapie génique. Elle a par ailleurs été membre du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) et a participé à la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement.

Avec les équipes des agences sanitaires concernées, Caroline Semaille contribue à la gestion de plusieurs crises sanitaires internationales, telles que la grippe H1N1, SRAS, coronavirus ou, encore, EBOLA.

« Cette prise de fonction à l'Anses s'inscrit pleinement dans la continuité de mes valeurs de service public et de mon engagement au cœur des enjeux environnementaux et de santé publique. L'enjeu de ma mission est de veiller à prendre en compte l'ensemble des connaissances et des paramètres afin de garantir la sécurité des populations dans un contexte de fortes évolutions de notre société. »

Caroline Semaille

Forte d'une carrière de plus de 30 ans dans le domaine de la santé publique, Caroline Semaille, occupe désormais les fonctions de Directrice Générale déléguée de l'Anses, en charge du Pôle Produits Réglementés. A ce titre, elle coordonne l'ensemble des directions chargées de l'évaluation et de la délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture, adjuvants, substances actives et produits biocides ainsi que les médicaments vétérinaires *via* l'Agence nationale du médicament vétérinaire.

Ses compétences en matière de recherche scientifique, de surveillance épidémiologique et d'évaluation de produits, lui permettront de mener la mission de gestion des produits réglementés de l'Agence avec un souci constant de protéger l'environnement et la sécurité des populations. Son parcours au sein d'agences sanitaires, empreint d'expériences de terrain lui confère ainsi une vision globale des enjeux, à l'interface entre les différents acteurs, les autorités sanitaires et l'ensemble des parties prenantes.

L'Anses est chargée d'évaluer les produits phytopharmaceutiques, fertilisants, supports de culture et leurs adjuvants ainsi que les substances actives et produits biocides avant leur mise sur le marché. Elle évalue l'efficacité de ces produits et les risques liés à leur utilisation. Les autorisations de mise sur le marché sont délivrées sur la base des conclusions de l'évaluation scientifique des risques. Pour en savoir plus consulter le [dossier thématique](#).

L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), au sein de l'Anses, est l'autorité compétente française en matière d'évaluation et de gestion du risque pour le médicament vétérinaire en France. Pour en savoir plus consulter [la page sur l'ANMV](#).

Contacts presse : 01 49 77 13 77 / 22 26 - presse@anses.fr
www.anses.fr

Suivez l'Anses sur   